

SAINT-ÉTIENNE ENVIRONNEMENT

Un serpent dans le jardin ? Une fouine dans votre grenier ? SOS nature est là

La Frapna Loire lance SOS nature, un site qui permet aux particuliers, comme aux communes, de mieux cohabiter avec la nature. Une messagerie est même mise en place pour dialoguer en direct.

Une envie de réaménager vos combles mais des chauves-souris y ont élu domicile : que faire ? Une fouine qui squatte votre grenier ou un picvert qui s'attaque à votre façade... Toutes ces questions, Kevin Marie-Louise-Henriette, chargé de mission en médiation environnement et faune sauvage à la Frapna (Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature), se propose d'y répondre en direct sur la messagerie connectée du site sos-natureenvironnement.fr.

« L'objectif est de réconcilier la nature et l'homme, en limitant les atteintes aux espèces, faune sauvage et flore spontanée, mais aussi en dédiant certaines autres. »

« La couleuvre n'est pas dangereuse »

À l'origine de ce site, plusieurs constats. Tout d'abord, l'érosion de la biodiversité : « Certaines espèces spécialistes, comme par exemple les hirondelles, les chauves-souris, les rapaces, sont en danger de par la fragmentation de leur territoire, la diminution de leurs ressources et la destruction de leur habitat. Elles sont



■ Kevin Marie-Louise-Henriette, titulaire d'un master en gestion de l'environnement et de la biodiversité, préparé au Québec et à Montpellier, a précédemment dressé l'inventaire des zones humides sur le territoire de Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la Trame verte et bleue. Photo Pascale BIGAY

fortement impactées au détriment d'autres espèces dites généralistes, omnivores et opportunistes, comme les pigeons, les corvidés, les rats... qui se développent. Il y a déséquilibre. » Ensuite, la nature fait son retour en ville. Les programmes tels que la trame verte et bleue ou le zéro pesticide permettent à certaines espèces de revenir. Et il n'est pas rare de croiser des

fouines ou des renards à la périphérie des villes, y compris à Saint-Étienne. Enfin, certaines espèces sont encore victimes d'idées fausses et font peur. Il faut par exemple dire et redire que la couleuvre n'est pas dangereuse. » Kevin Marie-Louise-Henriette est donc chargé de répondre en direct aux questions que quiconque, particuliers, structures privées ou commu-

nes, peut se poser. « Ce peut être quelqu'un qui s'interroge sur quelque chose dans son jardin. Avec une photo ou une simple description, je peux l'identifier et rassurer si nécessaire. Ce peut être aussi quelqu'un qui est victime d'une nuisance, bruits, odeurs, dégradations, prédation... »

CONTACT <https://sos-natureenvironnement.fr>

Préconiser des solutions pour limiter les nuisances

Une fois la question posée ou le signalement fait, Kevin analyse la situation et surtout les nuisances qui en découlent. Il sensibilise aussi et brise quelques idées reçues qui subsistent dans l'imaginaire collectif : « Par exemple, un frelon n'attaque pas l'homme, ne pique pas et, à moins d'être allergique, il ne représente aucun danger pour l'homme. Surtout, il est important car il repousse le frelon asiatique donc doit être préservé. »

Bref, dans un premier temps, le technicien essaie de réconcilier l'homme avec l'animal dont il se plaint. « Si la nuisance est plus flagrante, je vais agir en mettant en place des solutions basées sur la substitution ou la prévention. »

Et le jeune homme d'égrener quelques exemples : « Si on est gêné par des pigeons, je vais aller rencontrer les nourrisseurs qui sont souvent à l'origine de la prolifération de l'animal. Ou bien les bailleurs qui peuvent éviter la nidification par quelques gestes sur



■ Le renard roux, victime de persécutions, s'avère pourtant un colocataire efficace pour réguler les populations de campagnols. Photo Kevin MARIE-LOUISE HENRIETTE

leurs immeubles. » Pour un particulier, dont le poulailler, aura subi l'intrusion d'une fouine ou d'un renard, de simples conseils ou des plans anti-prédation seront utiles. « Pour les pics qui apprécient par-

ticulièrement les volets d'une résidence secondaire, on peut installer des caissons de résonance ou d'anciens volets éloignés de l'habitat. » Quelques solutions sont déjà décrites dans des fiches visibles sur le

site. « À terme, nous devrions proposer une trentaine de fiches. » Quant aux mesures d'effarouchement, elles sont toujours prises en dernier recours, toujours accompagnées de mesures de substitution.